

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Conditions générales d'utilisation - CGU pour la saisine par voie électronique (SVE) et le suivi des dossiers

Sommaire

I. OBJET DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION	2
II. ENGAGEMENT A DESTINATION DE L'USAGER	3
1. Engagement de l'utilisateur vis-à-vis des CGU	3
2. Entrée en vigueur des CGU	4
III. CONTENU A LIRE PAR L'USAGER	5
1. Périmètre du guichet.....	5
2. Catégories d'utilisateurs ciblés.....	5
3. Engagements de la collectivité	5
4. Limitation de responsabilité	6
5. Droits et obligations de l'utilisateur.....	6
6. Mode d'accès	7
7. Disponibilité du téléservice	7
8. Fonctionnement du téléservice	8
9. Spécificités techniques.....	9
10. Conservation et sauvegarde des données	9
11. Traitement des AEE et ARE	10
12. Traitement des données à caractère personnel	11
13. Utilisation des cookies.....	12
14. Traitement des données abusives, frauduleuses	13
15. Modification des conditions générales d'utilisation (CGU)	13
16. Propriété intellectuelle.....	13
17. Droit applicable.....	14
18. Textes de référence.....	14

I. OBJET DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes conditions générales d'utilisation ci-après dénommées « CGU », ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition du service de saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme et le suivi des dossiers par le demandeur, ainsi que les conditions d'utilisation du service par l'utilisateur. Les présentes CGU concernent le territoire de la Communauté de communes Thelloise désignée « collectivité » dans les présentes conditions. La Communauté de communes Thelloise regroupe les communes suivantes :

Abbecourt
Angy
Ansacq
Balagny-sur-Thérain
Belle-Eglise
Berthecourt
Blaincourt-lès-Précy
Boran-sur-Oise
Cauvigny
Chambly
Cires-lès-Mello
Le Coudray-sur-Thelle
Crouy-en-Thelle
Dieudonné
Ercuis
Foulangues
Fresnoy-en-Thelle
Heilles
Hodenc-L'Evêque
Hondainville
Lachapelle-Saint-Pierre
Mello

Le Mesnil-en-Thelle
Montreuil-sur-Thérain
Morangles
Mortefontaine-en-Thelle
Neuilly-en-Thelle
Noailles
Novillers-les-Cailloux
Ponchon
Précy-sur-Oise
Puiseux-le-Hauberger
Saint-Félix
Sainte-Geneviève
Saint-Sulpice
Silly-Tillard
Thury-sous-Clermont
Uilly-Saint-Georges
Villers-Saint-Sépulcre
Villers-sous-Saint-Leu

II. ENGAGEMENT A DESTINATION DE L'USAGER

1. Engagement de l'utilisateur vis-à-vis des CGU

- L'utilisation du service est strictement conditionnée à l'acceptation par l'utilisateur authentifié des présentes conditions générales d'utilisation.
 « J'ai pris connaissance des conditions générales d'utilisation du guichet. En cas de non-respect des conditions énoncées, toute demande sera considérée comme irrecevable et rejetée par l'administration ».

2. Entrée en vigueur des CGU

- Les dispositions du présent règlement entrent en vigueur pour les usagers de la collectivité et des établissements publics administratifs qui en dépendent, à compter du jour où la délibération qui les institue revêt un caractère exécutoire.

III. CONTENU A LIRE PAR L'USAGER

1. Périmètre du guichet

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme de la Communauté de communes Thelloise <https://gnau29.operis.fr/thelloise/gnau/#/> permet exclusivement, dans ce cadre, de réaliser la saisine par voie électronique, des demandes d'autorisation d'urbanisme. Ce service ne permet pas de déposer une démarche exclue du droit de saisine électronique, stipulée dans le décret n° 2016-1411 du 20/10/2016.

Ce service est gratuit et facultatif. Mais tout dépôt électronique est fait obligatoirement via ce service. L'usage de la langue française y est obligatoire.

Ce téléservice est mis en œuvre dans le cadre des dispositions relatives :

- à la *Modernisation de l'Action Territoriale*, qui contribue à simplifier les démarches administratives des usagers,
- au décret d'application n° 2016-1411 du 20/10/2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique.
- A la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ELAN.

2. Catégories d'usagers ciblés

Par usager, il convient d'entendre les usagers "*particuliers*", les usagers "*professionnels*", les associations et les "*administrations*" (collectivités locales et établissements publics).

- Usagers "*particuliers*" : ils indiqueront dans leur envoi, leur nom, prénom, adresse postale et électronique.
- Usagers "*professionnels*" et "*administrations*" : ils indiqueront dans leur envoi, leur numéro d'inscription au répertoire des entreprises et de leurs établissements (SIRET).
- Usagers de type "*association*" : ils indiqueront dans leur envoi, le nom de l'association tel que mentionné dans les statuts et le SIRET si nécessaire.

3. Engagements de la collectivité

- La collectivité doit informer les usagers du téléservice qu'elle met en place pour recevoir leurs demandes. Par la suite elle devra informer les usagers de toute évolution concernant ce téléservice.
- La collectivité garantit les conditions de mise en œuvre de téléservices afin que le droit de saisine électronique des usagers soit effectif.
- La collectivité s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer au mieux la fourniture du service de saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme et le suivi des dossiers par le demandeur.

4. Limitation de responsabilité

- La collectivité ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du site, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait d'une quelconque façon de la connexion au Site. La connexion de l'utilisateur au site se fait sous son entière responsabilité. La collectivité ne peut pas non plus être tenue responsable du dysfonctionnement du compte de messagerie de l'utilisateur.
- La collectivité ne peut garantir la sécurité du système de messagerie électronique que l'utilisateur utilise pour remplir sa demande et l'envoyer, les délais d'acheminement des transmissions effectuées via Internet, ni la préservation de la confidentialité ou de l'intégrité des messages transmis jusqu'à leur arrivée sur les serveurs de la Collectivité.
- Les données ou documents transmis par l'utilisateur sur le site restent de sa responsabilité exclusive. Le dépôt des données ou documents sur le site n'exonère pas l'utilisateur de la conservation de tout document dont il aurait pu transférer une copie sur le service.
- Les données transmises par le service instructeur de la Communauté de communes Thelloise à des services consultés (Architecte des Bâtiments de France, concessionnaires, ...) restent de la responsabilité de l'utilisateur, même si celles-ci sont transmises par les moyens techniques du service d'instruction.
- Tout Utilisateur est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler. L'Utilisateur renonce également à exercer tout recours contre la Collectivité dans le cas de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation et/ou de l'exploitation illicite du service, en cas de perte par un Utilisateur de son mot de passe ou en cas d'usurpation de son identité.
- La collectivité s'efforce de fournir des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes et des carences dans la mise à jour, qu'elles soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations. Toutes les informations indiquées sur le site sont données à titre indicatif, et sont susceptibles d'évoluer. Par ailleurs, les renseignements figurant sur le site ne sont pas exhaustifs. Ils sont donnés sous réserve de modifications ayant été apportées depuis leur mise en ligne.

5. Droits et obligations de l'utilisateur

- L'utilisateur peut, de plein droit, saisir la collectivité par voie électronique, dès lors qu'il s'est authentifié auprès de celle-ci dans les conditions fixées dans les présentes conditions générales d'utilisation.
- L'utilisateur accepte l'usage de ses coordonnées et l'exploitation des données fournies à la Collectivité aussi largement que le nécessite le traitement de la demande d'autorisation.
- L'utilisateur du téléservice s'engage à ne diffuser que des données exactes, à jour et complètes. Dans l'hypothèse inverse, la collectivité se réserve le droit de suspendre ou de résilier la démarche administrative de saisine par voie électronique sans préjudice des

éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à son encontre.

- L'utilisateur s'engage à signaler dans les meilleurs délais à la collectivité tout incident de sécurité (piratage, vol de moyen d'authentification, usurpation d'identité, virus...) qui nécessiterait de suspendre l'utilisation de son adresse de messagerie ou de prendre des précautions particulières.
- Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

6. Mode d'accès

<https://gnau29.operis.fr/thelloise/gnau/#/> est disponible depuis le portail de la Communauté de communes Thelloise <https://www.thelloise.fr/>

Le GNAU dispose d'un accès libre pour les fonctions de consultations publiques.

Il nécessite une authentification valide pour les fonctions de dépôt et suivi des dossiers, et une adresse électronique.

Le mode d'authentification se fait par la création d'un compte personnel sur le portail du GNAU ou par France Connect. En cas de création d'un compte personnel sur le portail du GNAU il faut que :

- Lors de l'inscription au service, le pétitionnaire (l'utilisateur) possède nécessairement une adresse de messagerie valide. Celle-ci sera utilisée par la collectivité pour les échanges avec l'administré.
- Lors de l'inscription au Service, l'Usager choisit un mot de passe. Le mot de passe doit être composé de huit caractères ou plus dont au moins : une lettre minuscule, 1 lettre majuscule, un chiffre et/ou caractère spécial.
- L'utilisateur doit conserver son identifiant et son mot de passe qui lui seront utiles pour tout accès à son compte personnel et aux services qui y sont liés. Le mot de passe doit être choisi par l'Usager de façon qu'il ne puisse pas être deviné par un tiers. L'Usager s'engage à en préserver la confidentialité. Un usager sera bloqué après 5 tentatives de connexion invalides, le délai par défaut est de 1 minute pour pouvoir refaire un essai.

L'utilisateur assume l'entière responsabilité de l'utilisation qu'il fait des informations et contenus présents sur le site.

7. Disponibilité du téléservice

Le service est disponible 7 jours sur 7 et 24H sur 24 (sous réserve d'incident...)

L'hébergeur se réserve toutefois la faculté de faire évoluer, de modifier, de suspendre le téléservice pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire, sans préavis.

Le mode d'accès au téléservice peut donc se décomposer selon les 3 niveaux suivants :

- "Normal" : disponibilité 7 jours sur 7 et 24h sur 24
- "Dégradé" : disponibilité 7 jours sur 7 de 8h à 19h
- "Suspension temporaire" (maintenance) : pas d'accès jusqu'au jj/mm/aaaa

Tout dysfonctionnement du serveur ou du réseau ne peut engager la responsabilité de la Communauté de communes Thelloise, d'autant plus que le dépôt papier en mairie est toujours autorisé.

L'indisponibilité du service ne donne droit à aucune indemnité. Les termes des présentes conditions peuvent être amendés à tout moment en fonction des modifications apportées au téléservice, de l'évolution de la législation ou de la réglementation, ou pour tout autre motif jugé nécessaire.

8. Fonctionnement du téléservice

Pour utiliser ce service, limité aux dépôts des demandes concernant l'urbanisme, l'utilisateur fournit une adresse électronique valide. Cette adresse sera utilisée pour l'envoi de toute réponse de l'autorité administrative compétente relative à la demande.

- La collectivité se réserve le droit de répondre par voie postale.
- Tout dépôt de demande d'urbanisme doit être fait au moyen du formulaire cerfa, qui correspond au type de la demande accessible sur le guichet. Ci-après, la liste des formulaires cerfa strictement admis sur le guichet :
 - o CU - Certificat d'urbanisme (13410)
 - o DP - Déclaration préalable (13703, 13404, 13702)
 - o PC - Permis de construire (maison individuelle) (13406)
 - o PC - Permis de construire (13409)
 - o PA - Permis d'aménager (13409)
 - o PD - Permis de démolir (13405)
 - o DIA - Déclaration d'intention d'aliéner (10072)
 - o DCC – Déclaration de cession (13644)
- L'utilisateur remplit en ligne le formulaire cerfa de demande et valide celui-ci en y joignant les pièces obligatoires nécessaires au traitement de sa demande et selon la nature ou le type de son projet.
- Toutes les pièces inhérentes à la gestion du dossier seront transmises sous format dématérialisé.
- Le service affiche un récapitulatif de la demande et des pièces versées afin que celui-ci puisse les vérifier et les confirmer.
- Une aide en ligne accompagne l'utilisateur au cours du processus de saisie.
- La confirmation et la transmission de la demande par l'utilisateur vaut signature de celle-ci.
- L'utilisateur est encouragé à se déconnecter à la fin de la navigation, d'autant plus sur un appareil public ou qui ne lui appartient pas.

9. Spécificités techniques

L'utilisation du téléservice nécessite une connexion et navigateur internet. Les types de navigateurs préconisés sont : *Internet Explorer, Mozilla firefox, Google Chrome.*

TYPE NAVIGATEUR	VERSIONS
IE : Internet Explorer	11 et suivantes
MOZILLA FIREFOX	56 et suivantes
GOOGLE CHROME	50 et suivantes

Les types de formats et la taille (volume) des pièces admises à transiter par le téléservice sont les suivantes :

TYPE FORMAT PIECE	TAILLE MAX
PDF	10 Mo
JPEG	10 Mo
JPG	10 Mo
PNG	10 Mo
SVG	10 Mo
GIF	10 Mo
TXT	10 Mo

La collectivité limite à 10 Mo la taille de chaque document et à 200 Mo l'ensemble.

La résolution des documents ne devra pas être inférieure :

- à 400 ppp (dpi) pour les plans,
- à 300 ppp (dpi) pour les autres pièces.

10. Conservation et sauvegarde des données

L'ensemble des documents déposés sur le Guichet Numérique d'Operis, est conservé sur celui-ci dans les limites suivantes :

- Totalité des pièces de la demande, jusqu'à déclaration de dossier complet par le service instructeur de la Communauté de communes Thelloise dans la limite du délai légal d'instruction, plus 3 mois

- Totalité des éléments de suivi du dossier jusqu'à déclaration de clôture du dossier par le service instructeur de la Communauté de communes Thelloise dans la limite du délai légal d'instruction, plus 1 an
- Suppression de la demande et du dossier dans les 3 années après déclaration de clôture par le service instructeur de la Communauté de communes Thelloise.

Au-delà, et dans les délais légaux de conservation des archives, ils seront conservés sur un serveur informatique sécurisé.

11. Traitement des AEE et ARE

La collectivité met en œuvre les conditions d'envoi des accusés de réception et d'enregistrement qui font suite aux envois électroniques des usagers.

Après transmission de la demande, un **accusé d'enregistrement électronique** (AEE) est immédiatement envoyé à l'adresse électronique enregistrée. Il mentionne la date de réception de l'envoi sur le guichet.

Si, cet accusé d'enregistrement électronique (AEE) n'est pas fourni dans le délai d'un jour ouvré, l'utilisateur doit considérer que sa demande n'a pas été prise en compte pour défaut de fonctionnement de son adresse électronique.

L'utilisateur reçoit à l'adresse électronique enregistrée, dans les 10 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le service instructeur compétent, l'**accusé de réception électronique** (ARE). Cet accusé de réception comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- Les références de la demande
- La date de réception de l'envoi électronique effectué par l'utilisateur
- La désignation du service chargé du dossier, ainsi que l'adresse électronique ou postale et son numéro de téléphone

L'**accusé de réception électronique** indique le délai d'instruction de droit commun et si la demande est susceptible de donner lieu à une décision tacite d'acceptation ou de rejet, en précisant les conditions.

L'**accusé d'enregistrement électronique** et l'**accusé de réception électronique** sont adressés à l'utilisateur, excepté si ce dernier a porté mention d'une adresse électronique différente à utiliser à cette fin.

L'AEE est un mail automatique envoyé afin de notifier qu'une demande formulée auprès de la collectivité a été enregistrée. L'ARE est également un mail automatique envoyé lorsque le dossier est pris en charge et réceptionné officiellement permettant le commencement de l'instruction du dossier.

Si nécessaire, lorsque la demande est incomplète, l'administration indique à l'utilisateur **par une transmission complémentaire** les pièces et les informations manquantes exigées par la réglementation en vigueur, le délai fixé pour la réception de ces pièces et de ces informations, ainsi que la modification éventuelle du délai d'instruction de droit commun.

12. Traitement des données à caractère personnel

Les informations recueillies sur les formulaires font l'objet d'un traitement informatisé par le responsable de traitement, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Thelloise sis au 7 Avenue de l'Europe 60530 Neuilly-en-Thelle pour le cadre exclusif de l'instruction de la demande concernée et ne sont communiquées qu'aux autres services et concessionnaires exerçant un rôle dans cette instruction.

Le responsable de traitement a désigné ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES sise à BEAUVAIS (60000), 5 Rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Les utilisations des données personnelles sont principalement les suivantes :

- Accès et utilisation du site,
- Gestion de la relation avec l'utilisateur,
- Réalisation de la saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

Lorsque certaines informations sont obligatoires pour accéder à des fonctionnalités spécifiques du site, ce caractère obligatoire est indiqué au moment de la saisine des données. En cas de refus de fournir les informations obligatoires, l'accès à certains services associés sera impossible. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux agents du service Application du Droit des Sols de la Communauté de Communes Thelloise et de la commune du lieu du projet, habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité.

Les données collectées pourront éventuellement être accessibles par des sous-traitants en cas de maintenance du site et de ses services, sans qu'il soit nécessaire d'en donner l'autorisation. Il est précisé que dans le cadre de l'exécution de leurs prestations les sous-traitants n'ont qu'un accès limité aux données et une interdiction de les utiliser conformément aux dispositions législatives applicables en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, la collectivité s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude et l'abus, exercice de droits de la défense, etc..). La Communauté de Communes Thelloise attache une importance particulière à la protection des données à caractère personnel et au respect de la réglementation en vigueur dans ce domaine. La collectivité s'engage à ce que la collecte et le traitement des données effectués à partir du site <https://gnau29.operis.fr/thelloise/gnau/#/> soient conformes à la loi informatique et Libertés ainsi qu'au règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Chaque formulaire ou téléservice limite la collecte des données personnelles au strict nécessaire et indique clairement :

- L'objectif du recueil de ces données (finalités)
 - Si ces données sont obligatoires ou facultatives pour la gestion de la demande,
 - Qui pourra en prendre connaissance (uniquement Communauté de Communes Thelloise en principe, sauf précision contraire dans le formulaire de saisie lorsqu'une transmission à un tiers est strictement nécessaire pour la gestion de la demande)
 - Les droits "Informatique et Libertés" et la façon de les exercer auprès de la Communauté de Communes Thelloise.
 - Il est également possible de définir le sort des données après décès. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les droits sont les suivants :
- Accéder aux données et les rectifier
 - Exercer le droit à la limitation du traitement.

Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données, il faut contacter le service chargé de l'exercice de ces droits aux coordonnées suivantes : Communauté de Communes Thelloise -Service ADS -GNAU, 7 Avenue de l'Europe, 60530 Neuilly-en-Thelle, tél : 03 44 26 99 50.

- Soit par courrier signé, accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante : Communauté de Communes Thelloise –Service ADS GNAU, 7 Avenue de l'Europe, 60530 Neuilly-en-Thelle
- Soit par mail à l'adresse suivante : urbanisme@thelloise.fr

Si les droits « Informatique et Libertés » ne semblent pas être respectés, il est possible d'adresser une réclamation à la CNIL.

Site : cnil.fr

13. Utilisation des cookies

La navigation sur le site est susceptible de provoquer l'installation de cookie(s) sur l'ordinateur de l'utilisateur. Un cookie est un petit fichier, qui **ne permet pas** l'identification de l'utilisateur. C'est un fichier enregistré sur le disque dur de l'ordinateur d'un internaute à la demande du serveur gérant le site Web visité. Les cookies ne sont pas des dossiers actifs, et ne peuvent donc pas héberger de virus. Il contient des informations sur la navigation effectuée sur les pages de ce site. Afin de faciliter l'utilisation ultérieure du site par la même personne, un cookie sert à reprendre les préférences choisies par un utilisateur lors de la visite et ont également vocation à permettre diverses mesures de fréquentation. Le refus d'installation d'un cookie peut entraîner l'impossibilité d'accéder à certains services.

Votre navigateur peut être paramétré pour vous signaler les Cookies déposés dans votre terminal et demander de les accepter ou non (au cas par cas ou en totalité). Pour savoir comment procéder, consultez les sites en lien ci-dessous en fonction de votre type de navigateur :

- Firefox
- Chrome
- Explorer
- Safari
- Opera
- iOS
- Android
- BlackBerry
- Windows Phone

14. Traitement des données abusives, frauduleuses

« Le droit de saisine électronique ne s'applique pas aux envois abusifs ou à caractères frauduleux susceptibles de porter atteinte à la sécurité des systèmes d'informations.

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure lui semblant adaptée à l'encontre de tout usager contrevenant aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures pourraient consister en un ou plusieurs avertissements, la suspension du compte, l'exclusion du téléservice ou des actions en justice.

15. Modification des conditions générales d'utilisation (CGU)

La Communauté de communes Thelloise peut amender, modifier et mettre à jour les termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation à tout moment et sans préavis afin notamment de les adapter aux évolutions du site, du service et de la législation ou pour tout motif jugé nécessaire. L'utilisateur est donc invité à s'y référer le plus souvent possible afin d'en prendre connaissance.

16. Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments figurant sur le site sont protégés par la législation française sur le droit d'auteur et le droit des marques. L'accès au site n'entraîne aucune cession des droits susvisés. Les droits d'utilisation du site ne sont concédés que sous forme numérique aux fins de visualisation des pages consultées, à titre personnel, non cessible et non exclusif. L'utilisateur s'interdit de copier, reproduire, modifier, distribuer, afficher ou vendre, par quelque procédé que ce soit, en tout ou partie, tout élément du site ou se rapportant à celui-ci, par quelque procédé que ce soit, et pour toute autre finalité y compris à titre commercial, sans l'autorisation préalable et écrite de la Communauté de communes Thelloise. En cas d'utilisation illégale ou non autorisée du site, la Collectivité se réserve le droit prendre toute mesure adéquate qu'elle estime nécessaire et, le cas échéant, d'intenter toute action en justice appropriée, et/ou signaler l'infraction aux autorités judiciaires et de police.

17. Droit applicable

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par la loi française et l'utilisateur, par son acceptation des présentes CGU, donne compétence exclusive aux juridictions françaises.

18. Textes de référence

- Loi CEN Confiance dans l'économie numérique
- Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
- Code général des collectivités locales
- Code des relations entre le public et l'administration, articles L112-2 et suivants
- Ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- Loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 relative à la simplification des relations entre l'administration et les citoyens,
- Ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014
- Décret n° 2015-1404 du 5 novembre 2015 relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique SVE,
- Décret n° 2015-1426 du 5 novembre 2015 relatifs aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique SVE,
- Décret n° 2016-685 du 27 mai 2016 autorisant les téléservices
- Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique
- Décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016, relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique,
- Décret n° 2016-1491 du 4 novembre 2016 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique SVE concernant les démarches effectuées auprès des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des établissements publics de coopération intercommunale
- Circulaire N° NOR ARCB1711345C relative à la mise en œuvre de la SVE